

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
20 mars 2014
n° 11 / 7592^e
pages 657 à 712



CHRONIQUE

Cliniques du droit : innovation versus professionnalisation ?

> *Christophe Jamin*

675

ÉDITO

657 Les indignés, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 660 Loi sur la consommation : censure du registre national des crédits aux particuliers
- 661 Procédures collectives : présentation de l'ordonnance du 12 mars 2014
- 665 Lutte contre la contrefaçon : présentation de la loi du 11 mars 2014
- 666 Expertise de l'article 1843-4 : exclusion des actes extra-statutaires
- 669 Préjudice écologique : première application de l'Eco-nomenclature

POINT DE VUE

673 Vote blanc : avancée démocratique ou non-sens électoral ?, *Philippe Blachère et Bruno Daugeron*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 682 **Chronique** : Les secrets d'affaires à l'épreuve de l'harmonisation européenne, *Jean Lapousterle*
- 689 **Panorama** : Contentieux familial, *Mélina Douchy-Oudot*
- 697 **Notes** : Inclusion des actes préparatoires et des actes de chirurgie esthétique dans le champ de l'article L. 1142-1 du code de la santé publique, *note sous Civ. 1^{re}, 5 févr. 2014, Stéphanie Porchy-Simon*
- 702 De la prétendue impossibilité d'extrader vers le Rwanda les rwandais suspectés d'avoir participé au génocide de 1994, *note sous Crim. 26 févr. 2014, Damien Roets*
- 705 Les principes sociaux de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sont-ils décoratifs ?, *note sous CJUE 15 janv. 2014, Stéphane de La Rosa*
- 709 L'impossibilité morale de la preuve écrite et ses conséquences, *note sous Civ. 3^e, 14 janv. 2014, et Civ. 1^{re}, 29 janv. 2014, Eric Garaud*

ENTRETIEN

712 Xavier Henry - Le Méga code civil fête sa dixième édition !

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC.

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mars 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 98

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA



ÉDITO par Félix Rome
657 Les indignés



660

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique

Economie numérique:
présentation d'une ordonnance

Consommation

Loi sur la consommation: censure du registre
national des crédits aux particuliers

Entreprise en difficulté

Ordonnance de réforme:

- mesures de prévention des difficultés
- mesures relatives à la sauvegarde
- mesures relatives au redressement judiciaire
- mesures relatives à la liquidation judiciaire

Propriété intellectuelle

Contrefaçon: publication de la loi
de renforcement de la lutte

Société et marché financier

Expertise de l'article 1843-4:
exclusion des pactes extra-statutaires,
Com. 11 mars 2014

667

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Indivision (cession de droits indivis):
prescription de l'action en nullité,
Civ. 1^{re}, 5 mars 2014

Enlèvement d'enfant (Union européenne):
compétence juridictionnelle,
Civ. 1^{re}, 5 mars 2014

667

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Construction irrégulière (démolition):
compétence du préfet pour les expulsions
préalables, Civ. 3^e, 5 mars 2014

Expropriation

Procédure d'expropriation (appel):
déchéance en cas de dépôt tardif
des pièces visées, Civ. 3^e, 5 mars 2014

668

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Permis de conduire: portée du retrait de
l'acte d'annulation, Crim. 4 mars 2014

Procédure pénale

Motivation des décisions: défaut de réponse
à une demande d'audition de témoin,
Crim. 4 mars 2014

Contravention routière: preuve contraire
par témoignage du passager,
Crim. 4 mars 2014

669

DROIT PUBLIC

Environnement

Préjudice écologique: première application
de l'Eco-nomenclature, *Nouméa*, 25 févr. 2014

670

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Droit à la formation professionnelle
(manquement): caractérisation

Droit à la formation professionnelle
(méconnaissance): annulabilité
d'un licenciement, Soc. 5 mars 2014

d'une discrimination, Soc. 5 mars 2014

Travail dissimulé (transport aérien):
condamnation d'easyJet, Crim. 11 mars 2014

Travail dissimulé (transport aérien):
condamnation de Vueling Airlines,
Crim. 11 mars 2014

Licenciement: validité et faculté
de réduction d'une indemnité contractuelle,
Soc. 5 mars 2014

671

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Sentence arbitrale: réexamen dans le délai
prévu et force de chose jugée,
Civ. 1^{re}, 5 mars 2014

Clause attributive de juridiction: conditions
d'opposabilité à un tiers, Com. 4 mars 2014

Profession juridique et judiciaire

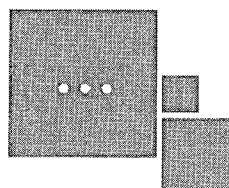
Avocat (honoraires): conditions de réduction
par le juge, Civ. 2^e, 6 mars 2014

Voie d'exécution

Immunité d'exécution: notion de fonds
souverains, Civ. 1^{re}, 5 mars 2014

Saisie conservatoire d'un navire:

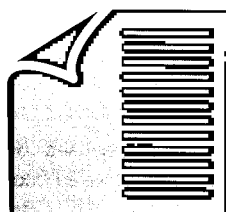
pas de notification préalable
du titre exécutoire, Com. 4 mars 2014



POINT DE VUE

673

Vote blanc :
avancée démocratique ou non-sens électoral ?
par Philippe Blachère et Bruno Daugeron



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

675

Cliniques du droit :
innovation versus professionnalisation ?
par Christophe Jamin

682

Les secrets d'affaires
à l'épreuve de l'harmonisation européenne
par Jean Lapousterle

PANORAMA

689

Contentieux familial
janvier 2013 - décembre 2013
par Méлина Douchy-Oudot

NOTES

697

Inclusion des actes préparatoires et des actes
de chirurgie esthétique dans le champ
de l'article L. 1142-1 du code de la santé publique,
note sous Civ. 1^{re}, 5 févr. 2014
par Stéphanie Porchy-Simon

702

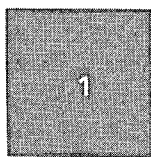
De la prétendue impossibilité d'extrader vers le Rwanda
les rwandais suspectés d'avoir participé au génocide
de 1994, *note sous Crim. 26 févr. 2014*
par Damien Roets

705

Les principes sociaux de la Charte des droits
fondamentaux de l'Union européenne
sont-ils décoratifs ?, *note sous CJUE 15 janv. 2014*
par Stéphane de La Rosa

709

L'impossibilité morale de la preuve écrite
et ses conséquences, *note sous Civ. 3^e, 14 janv. 2014,*
et *Civ. 1^{re}, 29 janv. 2014*
par Eric Garaud



2

3

ENTRETIEN

712

Xavier Henry - Le *Méga code civil* fête sa dixième édition !

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).